

## SEANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 Août 2009, s'est réuni le Jeudi 3 Septembre 2009 à 20h45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

**Etaient présents :** MM LEMARECHAL Michel, HUTEAU Martine, DUREL Pierre, SAILLARD Gérard, PESET Matthias, ROGER Max, ANQUETIL Hubert, CHANTELOUP Gérard, COLINEAU Etienne.

**Absents excusés :** M. OMOND Louis, BONHOMME Régine (pouvoir à Mme HUTEAU Martine).

Mme HUTEAU Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 16 juillet qui est approuvé à l'unanimité.

### I - URBANISME

M. le Maire fait part au conseil municipal du dépôt de cinq demande de certificat d'urbanisme d'information, à savoir :

- CU 05029609Q0005 par Me THOREL pour les parcelles cadastrées section AH n°49 et n°60 ;
- CU 05029609Q0006 par Me THOREL pour la parcelle cadastrée section AC n°84 ;
- CU 05029609Q0007 par Me THOREL pour les parcelles cadastrées section AE n°49 et n°152 ;
- CU 05029609Q0008 par Me RICHER pour la parcelle cadastrée section AD n°68 ;
- CU 05029609Q0009 par Me JACQUES pour les parcelles cadastrées section AD n°75 et n°76.

M. LELEU a déposé une déclaration préalable pour des travaux de modification d'emprise de la cheminée de sa maison située au 15 La Place.

Télé Diffusion de France (T.D.F.) a déposé une déclaration préalable pour la pose d'une armoire électrique extérieure à leur local technique et l'édification d'une clôture constituée d'un mur de parpaings recouvert d'un enduit teinté dans la masse et dans les tons de la pierre environnante.

M. RUILLET a envoyé une déclaration préalable concernant sa maison située au 23, La Rue. Il souhaite remplacer la fenêtre à châssis fixe de la toiture par une fenêtre de toit type velux.

### II – CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE ET VERIFICATION DU PARATONNERRE

M. le Maire rappelle que le contrat que la commune avait avec l'entreprise Cornille-Havard est échu et qu'il a été demandé à l'entreprise Biard et Roy de proposer un contrat pour la vérification et l'entretien de l'installation de la cloche et la vérification du paratonnerre de l'église (contrôle visuel et mesure de la prise de terre).

M. le maire donne lecture du contrat proposé. Ce contrat serait établi pour quatre ans pour un montant annuel de 250,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** d'accepter ce contrat d'entretien « B » comprenant la vérification et l'entretien de l'installation de la cloche de l'église ainsi que le contrôle du paratonnerre de l'église,

**autorise** M. le Maire à signer ce contrat qui prendra effet au 04/09/2009 et d'une durée de quatre ans, soit jusqu'au 03/09/2013.

### III – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER ET DROIT DE PREEMPTION DE LA COMMUNE

M. le Maire fait part du courrier reçu de Maître LERAY nous informant que le Département de la Manche et le Conservatoire du Littoral renoncent à leur droit de préemption concernant les parcelles cadastrées section AC n°18, 20 et 188.

Il revient donc à la commune de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner de ces parcelles situées à Maupertus sur Mer, au lieu-dit la Lande du Castel et situées dans la zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
**décide** de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles sise à MAUPERTUS SUR MER et cadastrées section AC n°18, 20 et 188.

#### **IV – DEMANDE DE CONCESSION AU CIMETIERE**

M. le Maire fait part de la demande d'une concession perpétuelle de M. CADEL Clément, pour lui-même et son épouse CADEL Juliette née LEFEVRE, domiciliés 5 Route de la Porterie à GONNEVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
**accepte d'accorder** une concession perpétuelle à M. CADEL Clément et son épouse CADEL Juliette née LEFEVRE.

#### **V – INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

➤ Mme HUTEAU rend compte de la réunion de travail qui s'est tenue à la Communauté de Communes du Canton de Saint Pierre Eglise le 06/08/2009 et concernant une étude pour l'assainissement collectif des communes de Fermanville et Maupertus sur Mer.

#### **VI – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- ➔ M. le Maire expose au conseil municipal que le Tribunal Administratif de Caen a transmis en lettre recommandée avec accusé de réception, la nouvelle requête déposée par M. LALOE et demandant l'annulation de l'arrêté municipal du 16 juin 2009 accordant un permis modificatif n°PC 05029608Q0001-1 à M. PLESSIS. Il s'agit du dépôt d'une nouvelle requête et donc d'une nouvelle procédure à l'encontre de la commune de Maupertus sur Mer.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à défendre la commune dans cette affaire.
- ➔ M. le Maire fait part qu'il a transmis un avis favorable au Syndicat d'Electrification de la Manche concernant l'extension du réseau basse tension au carrefour « Hameau La Monteux » de Bretteville et « Hameau Noyon » de Maupertus sur Mer pour l'alimentation d'un débitmètre.
- ➔ M. le Maire fait part du courrier envoyé au Conseil Général de la Manche afin de permettre aux enfants scolarisés au collège Diderot d'utiliser l'arrêt situé aux « grands Chemins ».
- ➔ M. le Maire informe le conseil municipal de l'invitation de Mme le Maire à l'inauguration du nouveau restaurant scolaire de FERMANVILLE le 14/09/2009.
- ➔ M. le Maire rend compte des derniers éléments qui lui ont été fournis par Mme MENARD concernant ses travaux de reprise de talus le long de la « Chasse du Mau », à savoir que l'entreprise devait intervenir fin août 2009 et qu'elle va devoir la relancer. Durant ces travaux, la circulation devra être interdite dans ce chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.